

Emploi et immigration

M. l'Orateur: Les motions nos 11, 15, 29, 30 et 32 composeront le second groupe. Est-ce entendu?

Des voix: D'accord.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude porte la période de référence minimale de huit à dix semaines et, selon les régions, jusqu'à 14 semaines. Si un prestataire a exercé un emploi assurable pendant trois ans ou plus, la période de référence minimale est portée à 14 semaines dans n'importe quelle région. Ceci m'inquiète même si je viens d'une région de la Saskatchewan où le taux de chômage est relativement bas, bien que la situation soit à peu près semblable au Manitoba et en Alberta.

D'après la loi actuelle, un prestataire est admissible aux prestations d'assurance-chômage s'il perd son emploi ou s'il n'y a pas d'emploi disponible, à condition d'avoir exercé un emploi assurable pendant huit semaines. Mais si la motion à l'étude est adoptée, il faudra que le prestataire ait exercé un emploi assurable de dix à quatorze semaines, selon le taux de chômage dans la région où il se trouve. Selon moi, dans une région comme les Prairies où le taux de chômage est bas, il faudrait avoir exercé un emploi pendant au moins 14 semaines. Certains diront peut-être qu'il est juste de traiter les régions à fort taux de chômage de façon plus généreuse que les régions où il est plus faible, mais, à mon avis, ce n'est pas nécessairement vrai. Dans une région comme la mienne où le taux officiel de chômage n'est que de 4 p. 100 environ, bien des gens éprouvent des difficultés aussi grandes que ceux du nord de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, de l'est du Québec et des provinces de l'Atlantique, et ils devraient pouvoir bénéficier autant de l'assurance-chômage. Dans ma région, il y a des gens qui n'ont pas la formation, la compétence ou l'instruction exigées pour des emplois permanents et qui ne peuvent en trouver.

Il me semble que ce genre de bill entraîne une balkanisation du pays et traite nos diverses régions inégalement. Ce n'est pas, selon moi, un précédent juste à établir. Tous les Canadiens, puisqu'ils cotisent également, devraient être admissibles aux mêmes prestations. Les travailleurs de ma région versent les mêmes cotisations que ceux de Sault-Sainte-Marie, du Cap-Breton ou de Matane, mais pour être admissibles aux mêmes prestations, ils doivent répondre à des critères différents, ce qui est vraiment injuste. Voilà qui défavorise à mon avis les travailleurs de ma circonscription. Ils versent les mêmes contributions que les autres et font souvent un travail égal.

● (1120)

Par exemple, il y a dans ma région une grande mine de potasse et un important terminus du CN. Il y a également de grandes mines et d'importants terminus dans les Maritimes. Les travailleurs de ma circonscription comme ceux des Maritimes paient les mêmes cotisations à la caisse de l'assurance-chômage; mais en vertu des nouveaux règlements, si un travailleur de ma circonscription perd son emploi après l'avoir occupé durant 12 semaines, il ne sera pas admissible à l'assurance-chômage, tandis que le travailleur des Maritimes qui a exercé le même emploi durant la même période et qui perd son emploi y sera admissible. Le ministre institue un principe nettement douteux. Je ferai remarquer que les travailleurs des deux régions paient la même cotisation mais ne bénéficieront pas d'un traitement égal. Voilà qui démontre, je le soutiens, à quel

[M. Rodriguez.]

point est injuste cette partie du bill que le ministre nous demande d'appuyer.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Cela n'est guère favorable à la cause de l'unité nationale.

M. Nystrom: Comme le dit si bien le député en face de moi, cette partie du bill ne sera guère favorable à la cause de l'unité canadienne. Elle va tout bonnement dégoûter les gens qui travaillent, car ceux de ma circonscription qui perdront leur emploi, par exemple, verront assurément d'un œil désabusé le sort réservé à d'autres travailleurs du pays. Le ministre ne devrait pas agir ainsi. Le bill devrait traiter tout le monde sur un pied d'égalité au lieu de vouloir morceler le pays comme le ministre propose de le faire.

Le ministre s'intéresse plus, semble-t-il, à mettre fin aux abus du petit nombre qu'à résoudre le problème du chômage. Monsieur l'Orateur, ce qui importe ce ne sont pas les quelques abus au régime d'assurance-chômage, c'est de procurer des emplois aux gens qui veulent travailler. S'il y avait des emplois pour tous les Canadiens, la très grande majorité d'entre eux préféreraient travailler. Mais le ministre semble s'inquiéter davantage de quelques abus que de résoudre le chômage; il préfère injecter des milliards de dollars dans le régime d'assurance-chômage plutôt que de faire preuve d'imagination et d'encourager le gouvernement à promouvoir de nouvelles politiques susceptibles de créer des emplois.

Monsieur l'Orateur, ou pourrait prendre des tas d'initiatives pour créer des emplois. Par exemple, lancer un programme national d'isolation et de construction de maisons comme mon parti l'avait proposé en octobre dernier; ou encore entreprendre un programme de travaux d'hiver d'envergure nationale qui pourrait être utilisé avantageusement dans nos localités. Nous devons par-dessus tout procéder à des changements économiques à long terme au Canada. Nous devons encourager la fabrication et la transformation de nos matières premières au lieu de les exporter. Le Canada, monsieur l'Orateur, exporte plus de matières premières que n'importe quel autre pays industriel du monde, ce qui est un crime. La fabrication est une industrie à fort coefficient de main-d'œuvre, tandis que l'exploitation des ressources naturelles exige beaucoup de capitaux. Nous sommes donc en train d'exporter nos emplois aux États-Unis, en Europe, au Japon et ailleurs et d'importer le chômage de ces mêmes pays.

Il faut que cela change si nous voulons atteindre le plein emploi au Canada. Au lieu de se lancer dans des politiques novatrices, le gouvernement devrait s'attaquer au petit nombre qui abusent de l'assurance-chômage et s'en servir comme têtes de Turc, comme l'a fait remarquer le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes). Le gouvernement ne s'attaque pas au problème fondamental, qui est de fournir du travail à tous les Canadiens, d'un océan à l'autre. Le ministre fonde sa proposition uniquement sur les données nationales que recueillent les bureaucrates sur le chômage. Mais dans ma circonscription, il y a beaucoup de chômeurs qui ne figurent pas dans les statistiques officielles. Il y a sept réserves indiennes et dans certaines d'entre elles le taux de chômage atteint 90 p. 100. Là où les choses vont le mieux, environ la moitié des Indiens sont en chômage, ce qui signifie, si l'on fait la moyenne, que 60 à 80 p. 100 des gens qui vivent dans ces réserves sont chômeurs. On n'en tient pas compte dans les chiffres de Statistique Canada parce que l'État a conclu des traités avec eux. S'ils y étaient